

Classe de seconde :

Il est possible de choisir :

- **l'enseignement d'exploration "création et activités artistiques"**, parcours de découverte (1h30 hebdo.)
- **et/ou un enseignement artistique facultatif danse** (3 heures / hebdo.)

Pour une entrée en classe de 2nde, un recrutement spécifique sur les arts facultatifs permet aux élèves de tout le département de postuler.

Tout élève (même du secteur) qui souhaite suivre un enseignement facultatif arts en 2nde dans notre lycée doit suivre cette procédure.

Le dossier à remplir (qui devra comporter bulletins et lettre de motivation) est à demander à son collège d'origine et à faire parvenir à l'Inspection académique pour le 27 mai.